



LES NOTES DE LA FEP

N°7 - Novembre 2015

#AFRIQUE

#CLIMAT

#COP21

#ENVIRONNEMENT

#DÉVELOPPEMENT

#JUSTICECLIMATIQUE

EN PARTENARIAT AVEC

la fabrique
documentaire

COP21 : RÉPARER L'INJUSTICE CLIMATIQUE EN AFRIQUE

**BENJAMIN BIBAS
ET LE COLLECTIF WANGARI MAATHAI**

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

1. L'AFRIQUE DOIT ÊTRE UNE FORCE DE PROPOSITION COORDONNÉE

par **AÏSSATOU DIOUF**, chargée de plaidoyer Climat à l'ENDA-environnement et développement du tiers-monde

2. RESPECTER ET VALORISER LA TERRE

par **OUSMANE BARKÉ DIALLO**, agro-pasteur, représentant de la Coordination nationale des organisations paysannes du Mali

3. UN LIEN INDISSOCIABLE ENTRE L'ÉMANCIPATION DES FEMMES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

par **MILDRED BARASA**, secrétaire générale du African Network for Environmental Journalists (ANEJ)

4. RÉPARER LES DÉGRADATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES LIÉES À L'EXPLOITATION DES RESSOURCES PÉTROLIÈRES DANS LE GOLFE DE GUINÉE

par **RAIMUNDO ELA NSANG**, secrétaire général de la Coalition restauratrice de l'État démocratique en Guinée équatoriale

5. INSTAURER LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE DANS UN ÉTAT DE DROIT

par **MARC ONA ESSANGUI**, secrétaire exécutif de l'ONG Brainforest

6. LE POLITIQUE A LES MOYENS D'AGIR

par **HAÏDAR EL ALI**, ancien ministre de l'Environnement et de la Pêche du Sénégal

10 RECOMMANDATIONS AUX NÉGOCIATEURS DE LA COP21 ET AUX ADMINISTRATEURS DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT



AVANT-PROPOS

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, les représentants de 196 « parties » se réunissent à Paris pour tenter de limiter le réchauffement climatique à 2°C à l'horizon 2050 par rapport au début de l'ère industrielle, « ligne de défense mondiale acceptée contre les pires impacts climatiques à venir » d'après la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Cette « COP21 », 21^e *Conference of Parties* – conférence des parties, autrement dit des pays signataires de la Convention-cadre, – suscite des attentes particulières. Elle s'inscrit en effet dans le cadre de négociations onusiennes sur le climat dont « l'objectif ultime est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable »¹. Or, les événements des dernières années dans les régions du globe les plus vulnérables au changement climatique (Etats insulaires, Asie du Sud, Sahel...) montrent que ce délai critique est en voie d'être dépassé. Cela est particulièrement vrai en Afrique, continent le plus pauvre de la planète, qui compte six des dix pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique². L'Afrique, nous informe les scénarios médians du dernier rapport du GIEC, verra en effet sa température augmenter d'environ 3°C, avec un stress hydrique générant « des effets négatifs considérables sur la sécurité alimentaire »³. Nombre de conflits interafricains, nombre de migrations d'Africains vers l'Europe, s'expliquent déjà par cet état de fait⁴.

Cette situation, qui se caractérise d'ores et déjà par des catastrophes météorologiques, environnementales et sanitaires à répétition, est particulièrement injuste. Premièrement, l'Afrique n'a pratiquement aucune responsabilité dans les émissions historiques de GES, mais elle en subit en premier lieu les conséquences. Deuxièmement, l'Afrique n'a pas les moyens économiques de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour protéger sa population des conséquences du changement climatique – pour « s'adapter » au changement climatique, dit-on dans le langage technique des négociations climat. Troisièmement, les pays africains ne disposent généralement pas d'Etats et d'organisations régionales suffisamment efficaces pour d'une part peser fortement dans les négociations climatiques, d'autre part protéger les ressources naturelles africaines de leur exploitation intensive par des acteurs internationaux. De plus, cette exploitation constitue une double peine plutôt qu'un avantage : elle contribue au réchauffement climatique en même temps qu'elle diminue les capacités d'adaptation du continent.

L'Afrique n'a pratiquement aucune responsabilité dans les émissions historiques de GES, mais elle en subit en premier lieu les conséquences

Porter depuis Paris un regard écologiste sur cette injustice ne peut que susciter un effort de compréhension et d'action. D'abord parce que la France, qui a bâti une part de sa prospérité sur des ressources natu-

1. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, 1992, article 2.

2. Guinée-Bissau, Sierra Leone, Soudan du Sud, Nigeria, République démocratique du Congo, Ethiopie, les autres quatre étant le Bangladesh, Haïti, le Cambodge et les Philippines (source : *Maplecroft's Climate Change and Environmental Risk Atlas*, 2014).

3. « *Changements climatiques 2013 : les éléments scientifiques* », GIEC - Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, novembre 2014.

4. Voir notamment le rapport « *Global Estimates 2014 – People displaced by disasters* », Internal Displacement Monitoring Centre / Norwegian Refugee Council, septembre 2014.



relles, et notamment énergétiques, puisées en Afrique, connaît bien les ressorts de cette situation et a les moyens d'agir sur le continent africain. Ensuite parce que Paris est une des capitales importantes dans le jeu des organisations internationales – Organisation mondiale du commerce, Fonds monétaire international, Banque mondiale... – qui font de l'exploitation et de la commercialisation des ressources naturelles, notamment africaines, un levier de croissance mondiale, souvent au détriment de l'environnement et du climat. Enfin parce que la France, puissance diplomatique qui accueille la COP21, va se retrouver en position de coordonner ces négociations.

Comment donc faire en sorte que la COP21 marque un tournant pour l'Afrique ? Quelles mesures l'accord doit-il contenir pour que les principaux responsables de l'injustice climatique subie par l'Afrique, notamment les pays industrialisés dits de l'Annexe I⁵, paient une part de leur dette écologique et stoppent la détérioration de ses écosystèmes ? Quelles actions doit-il permettre d'enclencher pour que l'Afrique cesse de voir ses ressources naturelles bradées au profit d'une économie mondiale qui les consomme insatiablement ? Comment renverser cette tendance pour enclencher un développement faiblement carboné au bénéfice des Africains ?

Comment faire en sorte que la COP21 marque un tournant pour l'Afrique ?

C'est pour tenter d'élaborer une réponse à ces questions que nous avons interrogé six acteurs ou observateurs africains de l'écologie politique, issus d'Afrique occidentale, centrale et orientale. Leurs expériences, diverses, peuvent toutefois être décrites de façon générique : la plupart d'entre eux ont lutté pour protéger les habitants d'une ou plusieurs régions contre les conséquences humaines des dégradations environnementales liées à l'exploitation effrénée de ressources naturelles locales (extraction pétrolifère et minière, agriculture intensive, surpêche, exploitation forestière démesurée, etc.).

Ces luttes, souvent efficaces, ont rencontré chaque fois des résistances d'acteurs puissants, internationaux ou étatiques, souvent informellement coalisés : elles sont venues se heurter à l'action de multinationales asiatiques ou occidentales qui créent de la valeur ajoutée grâce à un accès facile aux ressources naturelles africaines, et à des régimes africains autoritaires qui prospèrent en leur monnayant la garantie de cet accès.

Ces expériences, locales ou nationales, sont riches d'enseignements : d'une part, elles tissent ensemble une radiographie des menaces qui pèsent sur les écosystèmes africains ; d'autre part, elles sont autant de témoignages illustrant une situation mondiale de mise en danger des humains pour cause de pollution extrême.

Or cette situation, à l'échelle globale, porte un nom : le changement climatique. Les conclusions que les auteurs tirent de ces expériences nous ont donc semblé précieuses. En nous en inspirant, nous avons voulu proposer quelques pistes d'action pour rendre plus opérants certains des dispositifs internationaux prévus pour réparer les injustices climatiques.

Benjamin Bibas et le collectif Wangari Maathai

5. 55 pays industrialisés en 1995, plus l'Union européenne.

1. L'AFRIQUE DOIT ÊTRE UNE FORCE DE PROPOSITION COORDONNÉE

L'Afrique est-elle le continent qui souffre le plus du changement climatique ?

Certainement. L'Asie du Sud est également très impactée mais, sur les dix pays les plus vulnérables au changement climatique, six sont africains : Guinée-Bissau, Sierra Leone, Soudan du Sud, Nigeria, République démocratique du Congo, Ethiopie¹. Le dernier rapport du GIEC montre que l'Afrique s'est déjà réchauffée de 0,5 à 2 °C, avec des incidences énormes : dégradation de la qualité des sols, avancée du désert, diminution des ressources en eau, mais aussi pluies tardives avec des conséquences sur les rendements agricoles et la stabilité des écosystèmes. Il faut ajouter les sécheresses récurrentes, les inondations, l'érosion côtière avec des milliers de personnes qui voient leur habitation ravagée...

Quelques exemples en Afrique de l'Ouest, sous-région particulièrement affectée : le Bénin a éprouvé une élévation de température de 1,3°C entre 1960 et 2010, en particulier à partir de 1995. Au Nigeria, les inondations géantes de juillet-septembre 2012 dans le delta du Niger ont causé 363 morts et 2,1 millions de déplacés, ainsi qu'une chute de 20 % de la production pétrolière. En Côte d'Ivoire, notamment à l'est du pays, 150 des 500 km de littoral se sont érodés à raison d'un à dix mètres par an au cours des dix dernières années, menaçant des villages historiques de disparition. Au total, c'est l'ensemble de la sécurité alimentaire, humaine, et même économique, qui est très concrètement menacée.

« Sur les dix pays les plus vulnérables au changement climatique, six sont africains »

Quelle est la responsabilité des pays africains ?

L'Afrique n'est aujourd'hui responsable que d'environ 4 % des émissions globales, et historiquement elle n'a presque aucune responsabilité dans le stock de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. C'est l'une des plus grandes injustices du changement climatique : l'Afrique, continent qui a le moins pollué, paye le plus lourd tribut. D'où la notion de « dette climatique » : dans leur transition vers une croissance durable, les pays africains ont toujours demandé de l'aide financière et technologique de la part des pays développés. Cet appel a été partiellement entendu sur le plan formel à travers la création du Fonds vert pour le climat lors de la COP15 à Copenhague en 2009. Mais à ce jour, ce fonds n'a été abondé qu'à hauteur de 10 milliards de dollars.

Sous l'influence des pays industrialisés ou développés, dits « de l'Annexe I », les négociations en cours sur le climat se focalisent délibérément sur les émissions actuelles de GES plutôt que sur les émissions historiques² dont ils sont les plus responsables. La Gambie, qui n'est responsable que de 0,01 % des émissions mondiales, s'engage ainsi à réduire ses émissions des GES de 45 % par rapport au scénario *business as usual*³ d'ici 2030 ! Mais pour les pays africains, l'enjeu n'est pas tant de réduire les émissions que de les éviter dans le futur, et surtout de lutter contre la pauvreté en développant l'accès à l'énergie pour tous. Plusieurs pays africains comme le Maroc et l'Éthiopie ont soumis des contributions en ce sens, fondées notamment sur un fort développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

En sa qualité de deuxième puissance économique africaine et de membre du G20, l'Afrique du Sud pourrait être en position d'influencer la lutte contre le changement climatique. D'autant que ce pays est le premier émetteur de GES en Afrique – très loin devant le Nigeria – et le douzième dans le monde⁴. Mais loin de vouloir réduire ces émissions, le gouvernement prévoit de remettre en service d'anciennes centrales au charbon et d'en construire davantage ces dix prochaines années. Ce qui est très regrettable, car l'Afrique du Sud dispose d'un potentiel énorme de développement des éner-



AÏSSATOU DIOUF

Chargée de plaidoyer Climat à l'ENDA Tiers-Monde

Depuis sa création en 1972 à Dakar au Sénégal, ENDA – environnement et développement du tiers-monde, agit dans 14 pays contre la pauvreté, pour la diversité culturelle et pour le développement durable, en intervenant auprès des groupes de base, des intellectuels et des décideurs. Aïssatou Diouf, 32 ans, est sa chargée de plaidoyer Climat. A la veille de la COP21, elle analyse la situation et les capacités d'action des pays africains dans les négociations.



gies renouvelables, et de moyens pour bénéficier des technologies existantes en vue de commencer à réduire ses émissions dès à présent, et non pas à partir de 2025 comme annoncé dans sa contribution pour la COP21.

« L'Afrique n'est responsable que de 4 % des émissions globales, et historiquement elle n'a presque aucune responsabilité dans le stock de GES dans l'atmosphère »

Quel rôle les pays africains devraient-ils jouer dans les négociations de la COP21 ?

En tant que continent le plus touché par le changement climatique, et vu le faible respect des engagements pris par les pays développés pour l'aider face à ce défi majeur, l'Afrique devrait être en mesure de se positionner pour faire basculer le cours des négociations. Il faut pour cela que les pays africains s'unissent dans leurs objectifs et se coordonnent dans la méthode.

La position de l'Afrique dans les négociations sur le changement climatique est définie par le Groupe des négociateurs africains, qui suit les directives communiquées par l'Assemblée de l'Union africaine, par le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique et par la Conférence des ministres de l'environnement. L'Afrique regorge de négociateurs compétents sur le changement climatique, mais il leur est difficile de rivaliser avec les négociateurs des pays développés, aidés par une multitude d'experts. D'autant qu'un problème financier se pose souvent aux pays africains pour envoyer des négociateurs en nombre suffisant, la Convention⁵ ne prenant en charge que deux personnes par pays. Surtout, les négociateurs africains manquent d'un soutien politique fort de leurs dirigeants. Ainsi que le remarque le leader paysan kenyan Justus Lavi Mwololo, « les gouvernements négocient théoriquement avec un mandat du peuple qu'ils représentent. Mais si le peuple ne le leur rappelle pas, ils cèdent à la volonté d'autres gouvernements plus forts. Les peuples africains doivent se réveiller et exiger de leurs gouvernements une représentation digne dans les négociations ».

En ce sens, l'Afrique doit être une force de proposition coordonnée pour que les négociations de Paris engagent les 195 pays, sans exception ni accord différencié, dans un accord juridiquement contraignant, à la fois ambitieux et équitable. Ambitieux, pour réduire effectivement les émissions de GES à un niveau ne générant pas plus de 1,5 °C de réchauffement global, lequel signifie déjà une hausse des températures supérieure à 2 °C en Afrique. Équitable, c'est-à-dire abondant le Fonds vert pour le climat à hauteur d'au moins 100 milliards de dollars, dont 50 milliards de fonds publics consacrés à l'adaptation des pays en développement vulnérables aux effets du changement climatique. Pour être pleinement opérationnel, cet accord devra être revu tous les cinq ans.

« A la COP21, l'Afrique devrait proposer que le réchauffement global soit limité à 1,5 °C, et que le Fonds vert pour le climat atteigne 100 milliards de dollars »

Précisons le rôle du Fonds vert pour le climat : quels financements, et avec quelles priorités, peut-on mobiliser pour atténuer les changements climatiques en Afrique ? Et pour engager l'adaptation des pays africains, autant que leur transition vers une économie développée non carbonée ?

Les défis que l'Afrique doit relever face aux changements climatiques sont énormes. Pour ce faire, des financements internationaux sont nécessaires. Et leur répartition est un sujet clé : il est essentiel que les fonds soient équitablement répartis entre pays, et distribués de manière équilibrée entre les enjeux d'atténuation (réduction des émissions de GES) et d'adaptation (aux changements climatiques).

En matière d'atténuation, l'Afrique n'est pas prioritaire puisque ses émissions de GES sont faibles : le continent offre peu d'opportunités rentables de les réduire. Dans le

1. Source : *Maplecroft's Climate Change and Environmental Risk Atlas 2014*.

2. Ou émissions cumulées depuis le début de l'ère industrielle (l'année de début de la comptabilisation se situe entre 1750 et 1850 selon les statistiques disponibles dans les pays industrialisés).

3. Les pays en développement (hors émergents) s'engagent à réduire leurs émissions par rapport à un scénario de croissance économique classique basé sur des énergies carbonées.

4. Source : Banque mondiale.

5. La CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) est l'organe de l'ONU qui coordonne les négociations climat : http://unfccc.int/portal_francoophone



cadre du Mécanisme de Développement Propre (MDP) élaboré en 1997 au sein du Protocole de Kyoto, qui permet aux entreprises du Nord de récupérer des crédits carbone en investissant dans des projets d'atténuation dans les pays en développement, la majorité des flux a ciblé la Chine et les pays émergents. L'Afrique a représenté environ 2 % des investissements et encore, elle n'a perçu depuis 2003 que la moitié des sommes octroyées. Il faudrait que le Fonds vert pour le climat simplifie les conditions d'accès aux financements et cible les projets de réduction d'émissions de GES les plus efficaces, comme le transport bas carbone ou l'efficacité énergétique des bâtiments.

L'adaptation est la priorité pour les pays en développement, notamment pour les plus vulnérables comme ceux d'Afrique subsaharienne ou les petits Etats insulaires. Le fardeau financier des impacts climatiques représente une contrainte de taille pour ces Etats qui ont déjà une économie fragile. La notion de Justice climatique a ici toute sa pertinence. Or l'adaptation reste à ce jour le parent pauvre des financements climat malgré les besoins croissants du continent. Alors que les besoins sont estimés entre 7 et 15 milliards de dollars par an jusqu'en 2020, le continent ne reçoit annuellement qu'entre 1 et 2 milliards de dollars selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). L'Afrique a besoin d'investissements plus ciblés dans des mesures d'adaptation et d'accès aux services énergétiques faiblement émetteurs de GES. Sachant que plus de 45 % de la population africaine vit dans des pays disposant de la plus faible capacité d'adaptation au monde, il est surtout crucial d'investir dans les services sociaux de base, ainsi que dans le renforcement des capacités institutionnelles.

« Des mécanismes innovants –taxes sur les transactions financières, les billets d'avion ou le fret maritime - permettraient aux parties historiquement responsables de payer une partie de leur dette climatique et de contribuer à la réduction des émissions de GES »

Après avoir été le premier pays au monde à avoir bénéficié des financements du Fonds d'adaptation⁶, le Sénégal a ainsi mis en œuvre un projet d'« Adaptation à l'érosion côtière dans les zones vulnérables ». Les infrastructures de protection côtière réalisées ont sécurisé des habitations humaines, des installations économiques et ont permis de récupérer des terres salinisées. A Joal, la modernisation des techniques de transformation du poisson a contribué à réduire la pression sur les ressources forestières avec une consommation réduite de combustibles ligneux. La construction de la digue anti-sel a amélioré la sécurité alimentaire avec la récupération de terre salinisée pour la riziculture, des milliers d'agriculteurs en ont bénéficié. A Rufisque, la mise en place de brise-lames le long de la côte protège les habitations de l'érosion côtière. La protection des hôtels et autres infrastructures dans la zone balnéaire de Saly a permis de préserver des milliers d'emplois directs ou indirects...

En somme, les avantages du financement des efforts d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques sont énormes quand on veut se donner les moyens de sa politique. Ils sont un catalyseur et peuvent parallèlement contribuer à lutter contre la pauvreté et à favoriser le développement durable en Afrique. Vu les contraintes budgétaires, il est important de mettre en place des mécanismes innovants pour répondre aux engagements qui ont été pris. Ces mécanismes, pénalisant les comportements polluants ou spéculatifs – par exemple le développement et la mise en cohérence de taxes sur les transactions financières, sur les billets d'avion ou sur le fret maritime - permettraient aux parties historiquement responsables de payer une partie de leur dette climatique et de contribuer significativement à la réduction des émissions de GES. Tout un travail de faisabilité technique a déjà été effectué et doit être complété par un travail de portage politique de haut niveau. Ces sources innovantes pourraient rapporter des dizaines de milliards de dollars.

6. Créé en 2010 dans le cadre du Protocole de Kyoto pour aider les communautés vulnérables des pays en développement à s'adapter aux effets du changement climatique, le Fonds d'adaptation a distribué à ce jour 318 millions de dollars dans 50 pays.



2. RESPECTER ET VALORISER LA TERRE

Vous êtes agro-pasteur dans le centre du Mali depuis près de quatre décennies. Quelle réalité revêt pour vous le changement climatique ?

Dès le milieu des années 1970, les paysans maliens ont commencé à rencontrer des phénomènes météorologiques inhabituels : les grandes sécheresses des années 1973 à 1975, puis en 1984-1985, ont été annonciatrices dans le Sahel d'un cycle de pluie qui a commencé à changer. Auparavant, la saison des pluies se terminait en septembre, maintenant elle dure jusqu'en octobre, parfois même en novembre, avec des précipitations beaucoup plus abondantes qu'il y a deux ou trois décennies. De même, les grandes chaleurs du printemps deviennent insupportables, pour les humains comme pour les cultures. Partout la poussière, anormalement abondante, recouvre les champs. Tous ces phénomènes perturbent nos prévisions et vont jusqu'à gâcher certaines récoltes. Les rendements agricoles commencent à baisser.

Les animaux sont les premières victimes de cette évolution : ils ne mangent plus à leur faim. Les bœufs de labour ne tirent plus la charrue avec la même force, il faut les mettre au repos au bout de deux heures. Les bœufs, les chèvres, les poulets sont faibles, ils ne résistent plus aux maladies. De ce fait, le fumier organique n'est plus aussi abondant qu'avant, ce qui diminue encore les rendements des champs. Finalement, les greniers ne sont pas remplis, la menace d'un manque alimentaire plane constamment.

« Avec le changement climatique, les greniers ne sont pas remplis, la menace d'un manque alimentaire plane constamment »



OUSMANE BARKÉ DIALLO

Agro-pasteur

Éleveur et agriculteur familial à Sofara (région de Mopti), Ousmane Barké Diallo, 57 ans, est membre de la Coordination nationale des organisations paysannes (Cnop), qui regroupe plus de deux cents organisations dans huit régions du Mali. A la veille de la COP21 à Paris, il dresse un état des lieux alarmant de l'agriculture dans son pays, définit des objectifs et ouvre des pistes d'action.

Le changement climatique est-il l'unique facteur qui affaiblit l'agriculture vivrière malienne ?

Certainement pas. Depuis une quinzaine d'années, dans la zone sahélienne et notamment sur les pourtours du Niger, les paysans maliens subissent un accaparement de leurs terres. Au Mali, la terre appartient officiellement à l'Etat. Dans les campagnes, elle est en pratique aux mains des familles qui les cultivent selon la coutume ancestrale. Elle est cédée de génération en génération, selon un droit d'usage, à l'héritier qui l'exploite et qui en retour nourrit les autres membres de la famille, souvent partis vivre ou du moins survivre en ville. Mais à la capitale Bamako, on voit les choses différemment. Il est possible, depuis la colonisation et plus encore depuis l'indépendance, de se rendre dans un ministère pour acquérir des titres fonciers qui donnent un droit sur une terre et de faire valoir ces titres dans les campagnes. Depuis le début des années 2000, ce phénomène s'est considérablement accéléré. Différents types d'acteurs courtisent les ministères pour acquérir, sur plusieurs milliers voire plusieurs dizaines de milliers d'hectares, des baux emphytéotiques d'une durée de 40, 60 voire 90 ans. Il s'agit le plus souvent de personnes privées, de nationalité malienne, généralement des prête-noms, qui achètent ainsi jusqu'à 5 000 hectares. Ils agissent pour le compte de sociétés multinationales basées au Brésil, au Canada, en Afrique du Sud, en Libye, dans la péninsule arabe, et beaucoup plus rarement en Europe. Certains Etats, parfois mêmes certaines ONG internationales, sont directement acquéreurs de ces titres fonciers, concernant des terres souvent situées sur les rives du Niger. En 2009-2010, le très grand projet de riziculture porté par l'entreprise publique libyenne Malibya sur 100 000 hectares non-loin de Ségou dans l'Office du Niger¹, a été le plus visible de ces chantiers agricoles pharaoniques. Il comportait des expropriations de centaines de paysans et des travaux d'aménagement – construction de routes, déviations de bras du Niger... - confiés à des entreprises chinoises. Au total, on estime à plus de 800 000 hectares, soit plus 8 000 km², la surface des terres sahéliennes qui ont été accaparées au Mali depuis 2000. Dans un pays vaste mais où moins de 6 % du territoire peut être cultivé, ce modèle a conquis 12 % des terres arables en quinze ans !



Ce phénomène atteint gravement l'agriculture vivrière. En effet, les cultures produites sur ces vastes domaines le sont de façon intensive, avec force déboisement et déversement massif de substances chimiques inconnues, ce qui appauvrit considérablement la terre à moyen terme. De plus, ces cultures sont très majoritairement destinées à l'exportation : notamment riz, sucre, soja ou jatropha, plante originellement destinée à fixer les sols et désormais utilisée pour fabriquer de l'agrocarburant. Ce phénomène massif vient s'ajouter à une autre cause majeure de l'affaiblissement de l'agriculture vivrière au Mali : depuis environ vingt ans, des très nombreuses terres céréalières ont été converties à la culture du coton, jugée plus rentable et également destinée à l'export. Cette culture a connu une crise dès 2004, lorsque les Etats-Unis ont décidé de subventionner leur propre coton, le vendant à bas prix et générant par-là une baisse des cours mondiaux. Le coton malien a été durement touché mais depuis, les cours mondiaux du coton se sont à nouveau régulés... Finalement, l'agriculture vivrière n'est pas du tout l'objectif des nouveaux propriétaires de terres au Mali : ceux-ci sont avant tout animés par des objectifs de rentabilité, voire de spéculation.

*« Des grandes sociétés étrangères ont accaparé
12 % des terres arables maliennes en quinze ans ! »*

Dans un pays où l'autosuffisance alimentaire n'est pas acquise, comment expliquez-vous cette tendance centrifuge de l'agriculture malienne ?

Cette tendance centrifuge est encouragée par les pouvoirs publics. Depuis les années 1990, les gouvernements successifs du Mali prônent une ouverture totale de l'agriculture aux investisseurs. La vocation des terres agricoles est en train d'évoluer très vite, vers ce que le gouvernement appelle l'agriculture utile, l'agro-business prétendument seul capable de nous développer. Les relais du gouvernement auprès des paysans sont nombreux : notamment les CRA (Chambres régionales d'agriculture) et l'Apcam (Assemblée permanente des chambres d'agriculture), créées et entretenues par les pouvoirs publics. De plus, le Mali est signataire de presque toutes les conventions et traités prônant l'ouverture maximale du commerce international. Dans ce cadre, on assiste à un bradage des ressources foncières et à une fuite des ressources naturelles du pays.

Un des principaux problèmes est que l'Etat malien est faible. Faible, notamment, face aux organismes internationaux publics ou privés – Banque mondiale, FMI, certains Etats, multinationales agroalimentaires... - qui exercent des pressions pour qu'il rende les ressources du pays le plus accessible possible, en vue de favoriser soit leur propre intérêt, soit l'idée qu'ils se font de la croissance mondiale. La pression exercée pour la signature des accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne en est une des illustrations. La plupart des Etats africains ne sont pas assez forts pour résister à ces pressions.

*« L'Etat malien est faible face aux pressions internationales
pour rendre les ressources du pays le plus accessible possible »*

Dans ce contexte, comment agissez-vous ?

A titre individuel, je suis d'abord agro-pasteur à Sofara, dans la région de Mopti. Mon activité principale est l'élevage bovin, mais j'élève aussi quelques chèvres et quelques moutons. En plus, je cultive un peu plus de 5 hectares de champs : 3 hectares sont consacrés au riz, un hectare à l'arachide et un hectare au niébé². Cette activité suffit amplement à me nourrir moi, une partie de mon village et ma famille élargie partie en ville : ensemble, nous consommons environ un tiers de ma production. Ce modèle d'agriculture familiale est largement suffisant pour nourrir l'ensemble de la population malienne : celle-ci est encore à plus de 60 % rurale, et les

1. L'Office du Niger est un périmètre de culture irriguée aménagé sur le delta intérieur du Niger, à environ 250 km en aval de Bamako.

2. Variété de haricot, plus souvent appelé en France cornille ou pois à vache.



familles disposent en général d'au moins 3 ou 4 hectares à cultiver. Sans compter qu'à Bamako, une bonne partie de la population, fonctionnaire, exerce aussi une activité agricole de surplus.

Pour vendre la production que ma famille ne consomme pas, je suis adhérent d'une coopérative locale, qui stocke la production et l'écoule régulièrement sur le marché à des prix d'achat (au paysan) et de vente (au client) réguliers. Cela permet d'échapper au système des intermédiaires grossistes qui stockent la production au moment des récoltes et la revendent à très haut prix en période de manque. Ces coopératives paysannes sont elles-mêmes regroupées au sein de la Coordination nationale des organisations paysannes (Cnop), qui compte onze fédérations totalisant plus de deux cents organisations paysannes adhérentes. Celle-ci a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des producteurs et l'autosuffisance alimentaire dans le cadre d'une agriculture paysanne, familiale et multifonctionnelle. La Cnop est totalement indépendante, fonctionnant avec ses moyens propres.

Une des principales revendications de la Cnop est aujourd'hui le droit des communautés villageoises. Nous tentons d'expliquer aux communautés villageoises qu'elles ont un droit inaliénable sur les terres qu'elles occupent, que même l'Etat ne peut les en chasser sauf une raison d'utilité publique particulièrement exceptionnelle et moyennant un dédommagement conséquent. Plusieurs paysans ont été jetés en prison pour défendre cette revendication. Nous luttons également pour que la durée des baux sur les titres fonciers ne puisse pas dépasser 20 ans.

« Le modèle d'agriculture familiale, théoriquement promu par la Loi d'orientation agricole de 2006, est largement suffisant pour nourrir l'ensemble de la population »

Mais le plus important, c'est que nous nous battons finalement pour l'application de la loi. Car le remède existe depuis 2006. C'est l'application courageuse et déterminée de la Loi d'orientation agricole (LOA). Ce texte riche de 200 articles, que les organisations paysannes ont élaboré en complémentarité avec le Parlement et les services publics, propose une refonte totale de l'agriculture malienne dans les domaines de l'ensemencement, de la production, de la commercialisation, de la formation, de la recherche... Il prône un développement de l'agriculture malienne fondée d'abord sur les exploitations familiales, puis sur les entreprises agricoles à taille humaine, structurées autour des coopératives locales et non parachutées de l'extérieur. La loi donne la priorité à l'agriculture vivrière et à l'élevage de races locales, elle vise la souveraineté alimentaire avant d'envisager l'exportation.

La loi est donc bien faite, mais ce sont les décrets d'application gouvernementaux qui posent problème car, le plus souvent, ils vont en fait à l'encontre de l'esprit de la loi. Alors que la loi prône la sauvegarde et le développement de la biodiversité (citée trois fois dans le texte), le gouvernement essaie ainsi d'introduire les OGM au Mali sous couvert de « biosécurité »³. Et il dispose de toute une série d'outils pour politiser les coopératives locales à son avantage, ou pour les tracasser lorsqu'elles résistent à sa volonté. C'est pourtant l'esprit de la loi de 2006 qu'il est urgent d'appliquer, laquelle mentionne d'ailleurs la « réduction de l'exode rural » comme son premier objectif spécifique. Car respecter et valoriser la terre, sa biodiversité, son usage à des fins d'abord locales, est la façon dont nous pouvons agir face aux agressions extérieures – accaparement des terres, émissions massives de gaz à effet de serre dans d'autres pays qui ont un effet dévastateur ici... - pour que les ressources naturelles et les êtres humains cessent de fuir le Mali.

3. « Ensemble de mécanismes juridiques, techniques et administratifs mis en place afin de veiller à l'utilisation en toute sécurité de la biotechnologie moderne », cf. loi n°06-045 du 5 septembre 2006 portant loi d'orientation agricole, République du Mali.

Propos recueillis par Gérard Lansade et Benjamin Bibas



3. UN LIEN INDISSOCIABLE ENTRE L'ÉMANCIPATION DES FEMMES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Malgré une croissance économique rapide (plus de 5% par an depuis 2010), les émissions de gaz à effet de serre demeurent très faibles au Kenya : moins de 0,3 tonne par habitant et par an, alors qu'un niveau annuel de 2 tonnes est considéré comme acceptable à l'échelle mondiale. Qu'est-ce qu'un pays comme le Kenya peut attendre de la COP21 ?

Le Kenya est en effet un très faible émetteur de gaz à effet de serre et n'a quasiment aucune responsabilité historique dans le changement climatique. Ce sont les pays développés qui en sont responsables. Au lieu de demander aux pays en développement de réduire leurs émissions, ils feraient mieux d'alimenter à hauteur d'au moins 100 milliards de dollars le Fonds vert pour le climat, créé en 2009 lors de la COP15 à Copenhague, afin d'aider les pays pauvres à passer à une économie faiblement carbonée. Le Kenya devrait compter parmi les pays bénéficiaires du Fonds vert pour le climat. En dépit de ses difficultés environnementales et de ses besoins sociaux et éducatifs, l'économie kenyane dépense chaque année 5 milliards de dollars pour s'adapter au changement climatique. Nous dépensons beaucoup d'argent dans ce sens, surtout dans le cadre de la sensibilisation au changement climatique et pour protéger les populations locales contre les conséquences des pénuries alimentaires. Cette action a besoin d'être développée.

« Les pays développés devraient alimenter le Fonds vert pour le climat à hauteur d'au moins 100 milliards de dollars pour aider les pays pauvres à passer à une économie faiblement carbonée »



MILDRED BARASA

Secrétaire générale du *African Network for Environmental Journalists* (ANEJ)

Mildred Barasa, 45 ans, couvre depuis vingt ans les questions environnementales pour plusieurs médias kenyans dont *Kenya Times* et la *Kenyan Broadcasting Corporation*. Initialement spécialisée dans le domaine de l'égalité des sexes, elle a également été experte en communication pour le gouvernement kenyan (ministère de la Planification) et s'est présentée aux élections parlementaires en 2013. En tant que secrétaire générale de l'ANEJ (Réseau africain des journalistes environnementaux), représentant environ 600 journalistes de 38 pays africains, elle décrit la situation environnementale au Kenya et évoque ce qu'il est possible de faire pour l'améliorer.

Quels sont les principaux problèmes environnementaux auxquels le Kenya est confronté aujourd'hui ?

A cause de la surexploitation des terres arables, du déversement des déchets et du changement climatique, quatre facteurs importants menacent actuellement l'environnement au Kenya. Premièrement, la pollution de l'eau est devenue un problème insupportable pour les habitants et l'écosystème : dans un pays où les industries et les villes sont en croissance rapide, une quantité énorme de déchets industriels et urbains sont rejetés dans les rivières et les lacs, tandis que l'agriculture intensive déverse des quantités inutiles de pesticides et d'engrais qui contaminent les nappes phréatiques. Deuxièmement, une vaste érosion des sols est en train de se propager à cause de l'agriculture intensive et de la déforestation massive qui a eu lieu dans les années 1980 et 1990, entraînant la perte de 50 % des forêts du Kenya. Troisièmement, le changement climatique suscite des sécheresses plus fréquentes qui, combinées à la déforestation, entraînent la désertification. Enfin, le braconnage, qui est une vieille tradition internationale au Kenya, a augmenté à des niveaux sans précédent au cours de ces vingt dernières années, essentiellement afin d'alimenter des réseaux de trafics en Asie.

Le Kenya n'est toujours pas autosuffisant sur le plan alimentaire à cause, par exemple, de l'augmentation du nombre d'exploitations floricoles. En partant quasiment de zéro en 1996, le Kenya est devenu en vingt ans le cinquième leader mondial dans le domaine de la production florale, avec 60 % de roses. Installées sur plus de 37 km², les 2150 exploitations florales du Kenya représentent 36 % des importations de roses en Europe via les Pays Bas. Les plus grandes exploitations florales sont détenues directement ou indirectement par des entreprises étrangères pour la plupart indiennes, chinoises ou américaines. A cause de l'usage intensif de pesticides et d'engrais et au pompage des eaux des rivières et des lacs environnants - la plupart des exploitations florales sont basées autour du lac Naivasha, à 100 km au nord de Nairobi -, ces exploitations provoquent une dégradation des sols et une pénurie en



eau. Certaines vont même jusqu'à dévier des rivières pour irriguer des serres. Dans le meilleur des cas, ces exploitations florales sont installées sur des terres déboisées. Au pire, les fleurs sont cultivées sur des terres qui ont été prises à des villageois.

L'accaparement des terres est en effet pratiqué au Kenya au nom du développement. De grandes entreprises étrangères achètent de vastes domaines de terres pour des productions agricoles destinées à l'export : fleurs (troisième source de devises au Kenya), mais aussi thé (la première), café... Au Kenya, les terres rurales appartiennent aux communautés locales. Quelques anciens ont ainsi le pouvoir de vendre la terre à des entreprises, tandis que des familles entières sont condamnées à partir vivre ailleurs. Cela est d'autant plus grave que seulement 20% des terres kenyanes sont arables, les 80% restant étant arides ou semi-arides. Sur les terres arables, les cultures d'exportations remplacent progressivement les cultures alimentaires (céréales, légumes...) et, comme les terres arides et semi-arides essentiellement situées dans les montagnes sont très coûteuses à irriguer, le Kenya s'éloigne de l'autosuffisance alimentaire. De plus, du fait de la croissance démographique y compris dans les campagnes, les gens sont obligés de partir. Et comme ils ne peuvent guère trouver d'autres terres cultivables où s'installer, ils risquent de souffrir de la faim. Cette dernière peut à son tour être source de conflits.

Ainsi des conflits surviennent-ils avec des éleveurs Masai, propriétaires de 100 à 500 vaches en moyenne. A cause des sécheresses plus fréquentes et de l'accaparement des terres, ces derniers rencontrent de plus en plus de difficultés pour trouver un endroit où laisser paître et boire leurs bêtes. Ils n'ont alors pas d'autres choix que d'emmener les animaux sur des terres ou à des puits appartenant à des petits propriétaires ou à des entreprises. Ces conflits engendrent de nombreuses victimes au Kenya. Finalement, nous traversons une crise environnementale très grave : comme l'a expliqué Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE¹, « les problèmes environnementaux comme la désertification, la dégradation des sols et la déforestation, contribuent dans une large mesure à la raréfaction des ressources vitales comme l'eau potable et celle destinée à l'irrigation, le fourrage pour les animaux et le bois de chauffage. Cette raréfaction peut entraîner et exacerber des conflits et des déplacements de population, qui sont à leur tour susceptibles de causer une dégradation accélérée de l'environnement et des souffrances humaines ».

« A cause de la surexploitation des terres arables, du déversement des déchets et du changement climatique, quatre facteurs importants menacent l'environnement au Kenya : la pollution de l'eau, l'érosion des sols, la désertification et le braconnage »

Qui porte la plus grande responsabilité de cette détérioration de l'environnement au Kenya et de ses conséquences humanitaires ?

Le gouvernement a une responsabilité. En effet, il encourage généralement les grandes exploitations agricoles ou minières, en faisant valoir leur incidence sur la création d'emplois et sur l'augmentation du revenu intérieur grâce aux exportations. Cependant, cela se fait souvent au détriment des communautés locales qui se retrouvent dans l'obligation de quitter des zones dévastées sur le plan environnemental. C'est ainsi que, durant l'été 2014 aux alentours du lac Turkana (nord du Kenya), des entreprises britanniques et canadiennes ont décidé de se lancer dans l'exploitation pétrolière en accord avec le gouvernement kenyan. Un grand nombre de familles ont protesté, trouvant que la compensation financière qu'on leur proposait était bien trop faible comparée aux revenus attendus du pétrole. Il n'est certes pas toujours facile de trouver un juste milieu, mais au final le gouvernement soutient souvent l'intérêt des entreprises.

En effet, les entreprises étrangères lancent de grandes opérations de séduction auprès du gouvernement. D'après ce que j'ai pu comprendre dans mes recherches, ces

1. PNUE : Programme des Nations unies pour l'environnement



entreprises sont les principales responsables de la détérioration de l'environnement au Kenya. La plupart d'entre elles possèdent des participations croisées dans différents domaines, dont l'agriculture, les exploitations minières ou l'industrie, qui ont un impact négatif sur l'environnement. La loi environnementale kenyane existe, mais elle n'est pas appliquée : l'administration kenyane est souvent corrompue par les entreprises étrangères, qui payent également des avocats pour trouver des failles dans la loi de manière à l'enfreindre en toute impunité.

Quand et comment la société civile kenyane a-t-elle commencé à s'emparer de la question environnementale ?

La société civile kenyane a réalisé assez rapidement que pour combattre la détérioration environnementale, elle ne pouvait pas compter sur l'Etat. En 1977, quatorze ans seulement après l'indépendance, la professeure de biologie Wangari Muta Maathai (1940-2011) a lancé le mouvement Ceinture Verte pour lutter contre la déforestation et l'érosion des sols qui en découle. « Lorsque nous plantons des arbres », disait-elle, « nous plantons les graines de la paix et de l'espoir ». Depuis, plus de 51 millions d'arbres ont été plantés au Kenya, dont 30 millions au cours des seize premières années lorsque la déforestation était à son paroxysme. Il est aujourd'hui largement admis que le mouvement Ceinture Verte a permis d'empêcher la disparition de la forêt kenyane. En 2004, Wangari Maathai a reçu le Prix Nobel de la Paix « pour sa contribution au développement durable, à la démocratie et à la paix ». Elle était une militante non-violente, qui s'est également engagée en politique en fondant le parti Vert Mazingira du Kenya au tournant des années 1990 et 2000, avant de devenir Ministre de l'Environnement en 2004.

Wangari Maathai, qui était née dans une famille de petits cultivateurs des hauts plateaux, a été l'une des premières femmes africaines éduquées. Pour moi, elle incarne ce lien indissociable entre l'émancipation des femmes et le développement durable : en Afrique, la plupart des femmes savent parfaitement que davantage de sécheresse et de déforestation implique une plus grande distance à parcourir pour rapporter de l'eau ou du bois à la maison. Pourtant au Kenya aujourd'hui encore, de nombreuses familles ne laissent pas leurs filles aller à l'école étant donné qu'elles vont bientôt se marier. Pour certains Kenyans, « éduquer une fille c'est comme irriguer les terres d'un autre homme » ! Dans un tel contexte, l'éducation des filles et la discrimination positive à l'égard des femmes sont essentielles.

« Le mouvement Ceinture Verte a planté 51 millions d'arbres en 38 ans et a permis d'empêcher la disparition de la forêt kenyane »

L'aide publique au développement occidentale peut-elle contribuer à soutenir la protection de l'environnement au Kenya ?

L'aide publique au développement (APD) qui existe depuis plusieurs dizaines d'années et a essentiellement porté sur les travaux publics et le secteur de la santé, n'a pas donné de résultats exceptionnels. Les Kenyans sont capables d'imaginer et de trouver les moyens de financer leurs propres solutions à la plupart des problèmes auxquels ils sont confrontés. Toutefois, l'APD peut encore jouer un rôle dans quatre domaines que nous avons du mal à gérer par nous-mêmes. En premier lieu, elle devrait être destinée au Fonds vert pour le climat afin d'aider les pays les plus vulnérables à atténuer le changement climatique et à s'y adapter. Deuxièmement, elle devrait aider les forces de sécurité du Kenya et d'Afrique à combattre et enquêter sur les importations massives de drogues en provenance de l'océan Indien via le port de Mombasa. Troisièmement, elle devrait contribuer à la sensibilisation et au développement des traitements contre le SIDA, qui demeure un problème de santé majeur au Kenya et dans toute l'Afrique. Enfin, elle devrait œuvrer avec les Kenyans et le gouvernement kenyan pour lutter contre le terrorisme, un problème mondial qui touche aussi le Kenya.

Propos recueillis par Benjamin Bibas et Frédéric Maintenant



4. RÉPARER LES DÉGRADATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES LIÉES À L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE DANS LE GOLFE DE GUINÉE

Le golfe de Guinée, région qui dispose des écosystèmes les plus variés d'Afrique, représente près de 70 % de la production du pétrole subsaharien. Elle est de ce fait extrêmement exposée aux dégradations environnementales et sanitaires.

Dégradations environnementales

Dans le golfe de Guinée, la production de pétrole est à la fois *onshore*, c'est-à-dire sur la terre ferme, et *offshore*, c'est-à-dire en eaux profondes maritimes. Les dégradations environnementales affectent donc les écosystèmes terrestres et marins.

Le golfe de Guinée est considéré comme le deuxième « poumon du monde » car il renferme, après les forêts amazoniennes, la plus grande zone mondiale de forêts humides qui contient une biodiversité indescriptible. La faune y compte aujourd'hui plus de 500 espèces de mammifères, 200 espèces de reptiles sur les 275 qui existent en Afrique, un millier d'oiseaux recensés dont 800 nicheurs, 1500 espèces de papillons... Quant à la flore particulièrement diverse en forêt équatoriale, elle y regorge d'essences aux vertus biologiques et thérapeutiques. Les dégâts causés par l'exploitation du pétrole y résultent notamment de la dévastation des forêts pour l'installation de l'industrie, l'exemple le plus remarquable étant la construction de l'oléoduc de 1070 kilomètres reliant Doba (Tchad) et les côtes camerounaises à Kribi. Exploration et production génèrent également des déversements de pétrole dans le milieu naturel, ce qui empêche le développement normal des espèces. Chaque année, le delta du Niger est ainsi pollué par au moins 2,3 milliards de mètres cubes de pétrole, issus de 300 déversements différents¹. Certaines estimations indiquent même une mesure dix fois supérieure². De plus, les torchères à gaz rejettent des substances nocives pour les plantes comme de l'oxyde d'azote, du monoxyde de carbone et du dioxyde de soufre.

La dégradation liée aux écosystèmes marins est aussi très importante dans cette région, puisque l'extraction du pétrole y est majoritairement *offshore*. Cette pollution peut avoir pour origine le déversement du pétrole par la fuite dans les puits, le dégazage et nettoyage des moteurs des pétroliers au large des côtes en violation de la législation internationale. En septembre 2008, la rupture d'un pipeline sous-marin de la société Perenco Gabon a entraîné une catastrophe environnementale dans la lagune du Fernan Vaz (province de l'Ogooué-Maritime). Le littoral du golfe de Guinée compte 4 282 km, de la frontière bénino-nigériane à frontière angolo-namibienne. Les plages y sont souillées, ce qui menace les habitats naturels tels que les mangroves et les herbiers marins, mais aussi les frayères : asphyxie des poissons, destruction des œufs... Les tortues marines sont en danger : cinq des huit espèces connues de tortues vivant dans les océans sont présentes dans le golfe de Guinée, dont quatre sont considérées comme menacées³. Dans ces sites, la nidification est rendue difficile du fait de l'érosion des plages, de la pollution marine, des marées noires...

*Dans le golfe de Guinée,
la production de pétrole est à la fois onshore et offshore.
Les dégradations environnementales
affectent donc à la fois les écosystèmes terrestres et marins.*



RAIMUNDO ELA NSANG

Secrétaire exécutif de la Coalition restauratrice de l'Etat démocratique en Guinée équatoriale (CORED)

Ancien ingénieur pétrolier dans le golfe de Guinée, Raimundo Ela Nsang est à 43 ans secrétaire général de la Coalition Restauratrice de l'Etat Démocratique (CORED) en Guinée équatoriale. Depuis Paris où il est réfugié politique, il expose les conséquences environnementales et sanitaires de l'exploitation pétrolière du bassin du Congo au delta du Niger, et dresse quelques pistes pour les réduire, voire les prévenir.



Dégradations sanitaires

De manière directe, la production de pétrole est à l'origine de nombreuses maladies respiratoires et cutanées comme le cancer des poumons, la tuberculose, le cancer de la peau et d'autres affections touchant un grand nombre de personnes. La tuberculose par exemple, très présente dans le golfe de Guinée, est accentuée dans les zones pétrolières. D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui calcule le taux d'incidence de la maladie (nombre estimatif de nouveaux cas pour 100 000 habitants), la tuberculose évolue selon l'activité pétrolière au Gabon et en Guinée équatoriale. Au Gabon, le taux d'incidence de la tuberculose passe de 230 en 1990 à 592 en 2005, ce qui coïncide avec l'augmentation de l'activité pétrolière entre ces deux dates. Puis il chute de 572 en 2006 à 423 en 2013, dans une période où la production commence à diminuer. Pour la Guinée équatoriale, l'incidence est stable dans la période pré-pétrolière : 86 en 1990, 85 en 1995. Mais depuis la mise en exploitation du plus grand champ pétrolier équato-guinéen en 1996, le taux d'incidence ne fait qu'augmenter : 87 en 1996, 100 en 2000, 110 en 2005, jusqu'à 144 en 2013. C'est vers le début des années 2000 que la Guinée équatoriale devient le troisième producteur de pétrole en Afrique subsaharienne, devançant ainsi le Gabon.

L'exploitation pétrolière génère également une dégradation sanitaire indirecte, conséquence de la surpopulation de villes déjà très pauvres en infrastructures sanitaires. La dégradation des écosystèmes due aux activités de production pétrolière ne permet en effet plus aux villageois de continuer à vivre des activités liées à la nature comme l'agriculture, la pêche, la chasse ou l'utilisation des plantes médicinales. Et l'exode massif des villageois vers les villes est bien sûr lié à la concentration des activités économiques autour de l'industrie pétrolière...

Le taux d'incidence de la tuberculose évolue selon l'activité pétrolière au Gabon et en Guinée équatoriale

Comment réparer, comment prévenir ?

De nos jours, les compagnies pétrolières sont très conscientes de la problématique environnementale. Les mesures sont prises en interne et les applications technologiques de protection et de réparation environnementale se développent, comme la mise au point de nouveaux produits chimiques tels que les dispersants, les absorbants et désémulsifiants pour traiter le pétrole *offshore*, ou encore la technique du *Clean Mag* qui consiste à assurer le nettoyage des nappes pétrolières par le magnétisme.

La réparation des dégradations sanitaires ne peut se faire que par l'installation d'infrastructures adéquates pour subvenir aux besoins des populations. Or la plupart des pays du golfe de Guinée, devenus producteurs de pétrole, ont vu la misère de leurs populations augmenter car l'argent généré n'est pas bien redistribué. Seul un groupuscule de personnes bénéficie de cette manne et l'utilise pour se maintenir au pouvoir, sans investir dans l'amélioration des conditions de santé. Dans ce contexte, certaines aides apportées par les entreprises pétrolières dans leurs campagnes RSE ont montré leur efficacité, comme le projet contre le paludisme de 15,8 millions de dollars US développé sur cinq ans par la compagnie étasunienne *Marathon Oil* en Guinée équatoriale. Mais ces avancées resteront cosmétiques tant que les causes profondes qui provoquent ces dégâts ne seront pas affrontées.

En effet, les entreprises pétrolières dans le golfe de Guinée sont généralement liées à des régimes autoritaires qui confisquent les revenus du pétrole à leur profit. L'exploitation du pétrole étant une industrie très capitaliste, elle a

1. Alexis Riols, « Piraterie et brigandage dans le golfe de Guinée », *Centre d'études supérieures de la Marine*, 2010.

2. Rapport rédigé par le spécialiste de l'environnement David Moffat, mandaté par la Banque Mondiale, et par le Professeur Olof Linden, de l'université de Stockholm, cité dans « Environmental Security and Global Stability », *Lexington Books*, 2002.

3. Jean Rieucou, « Biodiversité et écotourisme dans les pays du centre du golfe de Guinée », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 216-2001.



besoin de stabilité politique, quitte à s'accommoder de tels régimes. Mais cette alliance est très destructrice sur les plans environnemental et sanitaire : d'une part les entreprises pétrolières, tenant compte de la stabilité fragile des régimes en place, maintiennent un rythme de production élevé qui cause plus de dégâts environnementaux ; d'autre part ces Etats, dépendants de la puissance économique des multinationales, leur laissent le champ libre et préfèrent ne pas exercer de contrôles environnementaux. De ce fait, les conventions internationales de protection environnementale - à vocation universelle comme la convention Marpol (*Marine Pollution*) du 2 novembre 1973, ou bien spécifiques au golfe de Guinée comme la Convention d'Abidjan sur la Diversité biologique du 23 mars 1981 - ne sont pas appliquées.

***Pour prévenir et réparer les dégradations
environnementales et sanitaires
dans le golfe de Guinée, il faut au préalable
instaurer de véritables Etats de droit
aptes à établir des relations saines
avec les compagnies pétrolières***

Pour prévenir et réparer les dégradations environnementales et sanitaires dans le golfe de Guinée, il faut au préalable instaurer de véritables Etats de droit aptes à établir des relations saines avec les compagnies pétrolières en vue d'une exploitation durable. Une exploitation durable du pétrole dans le golfe de Guinée passe nécessairement par la consolidation de l'encadrement juridique de l'extraction pétrolière et par la mise sur pied d'alternatives visant à réduire la consommation de pétrole sur la planète. Réciproquement, il faut que les compagnies pétrolières acceptent l'instauration de régimes démocratiques avec qui elles pourraient travailler durablement. Dans le golfe de Guinée, où se trouvent les régimes les plus anciens et les plus autoritaires du monde, l'instauration de gouvernements démocratiques est la condition *sine qua non* de l'application des normes environnementales tant internationales que locales.

***A la COP21, la Guinée équatoriale devrait proposer
de ne pas extraire 30 % de ses réserves de pétrole,
en échange d'une garantie financière substantielle
du Fonds vert pour le climat***

La Guinée équatoriale est une bonne illustration de cette problématique : ce petit pays de 740 000 habitants, avec plus d'extension maritime que les autres pays du golfe, dispose d'une surface d'exploration pétrolière supérieure, avec tous les dangers écologiques que cela comporte. Le pays compte encore 1 200 millions de barils de réserves prouvées, soit 4,6 % des réserves mondiales. Mais le pays a atteint un pic de production en 2006 : pour maintenir les volumes de production avec les techniques de récupération assistée employées, les risques de dégradations environnementales vont donc augmenter avec le temps. C'est pourquoi à la COP21, la Guinée équatoriale devrait proposer de ne pas extraire 30 % de ces réserves de pétrole - pourcentage correspondant à la part du pétrole dévolue à l'Etat équato-guinéen dans les accords signés avec des entreprises pétrolières -, moyennant la garantie de toucher une somme substantielle via le Fonds vert pour le climat.

5. INSTAURER LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE DANS UN ETAT DE DROIT

Le Gabon reste un producteur de pétrole assez important avec environ 250 000 barils extraits officiellement chaque jour, mais aussi un émetteur de CO₂ non négligeable à l'échelle de l'Afrique (1,4 t/an/hab). Comment voyez-vous les enjeux de la COP21 pour le Gabon et pour l'ensemble du continent ?

Le Gabon est en effet un des rares pays africains qui doit surveiller ses émissions de gaz à effet de serre (GES) afin qu'elles ne dépassent pas le niveau globalement soutenable de 2,0 t/an/hab. La raison de ces émissions relativement élevées est double : d'une part, l'importance du torchage des gaz lié à l'extraction du pétrole *offshore*¹ ; d'autre part la déforestation par dizaines de milliers d'hectares, remplaçant la forêt équatoriale très absorbante de CO₂ par des plantations de monocultures (caoutchouc, palmeraies...) au profit de multinationales singapouriennes ou malaises qui ont reçu l'onction du gouvernement. En ce sens, il faut saluer la contribution du Gabon à la COP21, première contribution d'un pays africain déposée dès le mois d'avril 2015. Celle-ci vise à maintenir en 2025 les émissions de GES à leur niveau actuel en protégeant la forêt et en réduisant le torchage et ce, sans contrepartie financière précisément exprimée. Mais j'ai bien peur qu'il ne s'agisse là que d'un coup communicationnel à la veille d'une COP21 très médiatisée en France. Protéger la forêt signifierait en effet pour le gouvernement renoncer à des flux financiers énormes, or jusqu'à présent l'Etat gabonais ne nous a pas habitués à ce type de comportement.

« Le Gabon est un des rares pays africains qui doit surveiller ses émissions de gaz à effet de serre afin qu'elles ne dépassent pas le niveau globalement soutenable de 2,0 t/an/hab »



MARC ONA ESSANGUI

Secrétaire exécutif de l'ONG Brainforest

Marc Ona Essangui, 53 ans, est co-fondateur et secrétaire exécutif de l'ONG gabonaise Brainforest (« Protéger l'environnement est notre engagement »). Membre de la coalition gabonaise de la société civile « Ca suffit comme ça ! », lauréat du Prix Goldman pour l'environnement en 2009, il expose conjointement les dysfonctionnements structurels de l'Etat et les menaces qui planent chroniquement sur l'environnement au Gabon.

Selon Brainforest, « l'exploitation des ressources naturelles pose des problèmes préjudiciables au développement du Gabon et au bien-être de ses populations ». Pouvez-vous en donner des exemples ? Quelles actions avez-vous mené pour tenter d'y remédier ?

L'exploitation des ressources naturelles n'est pas un problème en soi si elle est effectuée de façon responsable. Mais au Gabon, ce n'est que trop rarement le cas. Prenons l'exemple de la forêt, qui couvre plus de 85 % du territoire gabonais. Dès 2000, nous nous sommes mobilisés avec succès pour la préservation des chutes d'Ipasa et Mingouli (province de l'Ogooué-Ivindo, nord-est du Gabon), lesquelles étaient menacées par une exploitation intensive des forêts alentours, promise au groupe français *Rougier* spécialisé dans la transformation et le négoce des bois tropicaux. Nous avons obtenu que le ministère des Eaux et Forêts gabonais retire le permis d'exploitation à *Rougier* et lui délivre un permis d'exploiter une surface équivalente dans un lieu moins sensible sur le plan de la biodiversité et des paysages. Si hier ce ministère était sensible à ce type de préoccupation, aujourd'hui l'exploitation illégale du bois a atteint un niveau jamais franchi au Gabon par les exploitants chinois avec la complicité des hautes autorités administratives sans que les coupables ne soient sanctionnés.

Mais c'est l'exploitation minière qui est la plus abusive. En 2007, nous avons ainsi empêché la construction d'une route et d'un barrage vers les chutes de Kongou (Ogooué-Ivindo), lesquels étaient prévus dans le cadre de l'exploitation des mines de fer de Belinga par la firme chinoise CMEC qui avait obtenu un permis d'exploitation. Or ce permis n'était pas valable : il contrevenait à la politique nationale de préservation des forêts et de l'environnement, et notamment des parcs nationaux institués en 2002 puisque les chutes sont situées dans le parc national de l'Ivindo. Quatre ans plus tard, en 2011, avec



350 habitants du village de Moanda (Haut-Ogooué, sud-est du Gabon), nous avons attaqué devant la justice gabonaise la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), filiale du groupe français *Eramet*, pour une pollution ayant engendré une violation des droits à l'eau, à la santé et au logement : les boues d'exploitation du manganèse avaient totalement obturé la rivière Moulili dont l'eau était nécessaire à la vie des villageois. Suite à cette procédure, la Comilog est en train de dépolluer la rivière et de lui rendre son lit initial. Brainforest a activement participé à l'étude de réhabilitation de la Moulili.

Dans l'exploitation minière au Gabon, l'uranium occupe une place spéciale : son extraction pendant plusieurs décennies a généré une pollution durable qui a eu des conséquences graves sur la santé des salariés et des habitants. La radioactivité a contaminé tous les éléments naturels, jusqu'au sable utilisé pour construire des maisons dont les occupants développent aujourd'hui des cancers. Nous avons ainsi accompagné d'anciens mineurs du site de Mounana, non loin de Moanda, qui a fermé en 1999 après quarante ans d'exploitation par la Cogema (aujourd'hui Areva NC). Ces mineurs présentaient des pathologies de différents types – infections pulmonaires, cancers des poumons, cancers des os... - qu'ils soupçonnaient d'être causés par l'exposition durable à l'uranium. Brainforest a siégé au sein d'un Observatoire de la santé de Mounana créé en 2010. Mais nous l'avons quitté trois ans plus tard car, sur la centaine de patients examinés, aucune pathologie n'avait été reconnue comme uranifère : les médecins et scientifiques de l'Observatoire, rémunérés par Areva, obtenaient des résultats différents des médecins privés que les mineurs consultaient par ailleurs. Cette affaire est grave : elle concerne plus de huit cents anciens salariés gabonais et français du site sur une période de quarante ans. Or il est criminel, mais hélas fréquent au Gabon, d'exploiter des ressources naturelles en attendant à la vie ou aux droits fondamentaux des habitants.

« Il est criminel, mais hélas fréquent au Gabon, d'exploiter des ressources naturelles en attendant à la vie ou aux droits fondamentaux des habitants »

Comment de telles situations ont-elles pu se généraliser ?

C'est assez simple : le clan Bongo, au pouvoir depuis 1967, a étendu à l'ensemble de l'économie gabonaise le système de rémunération personnelle des gouvernants propre à l'extraction pétrolière. Omar Bongo, président gabonais de 1967 à sa mort en 2009, exigeait de chaque entreprise étrangère s'installant au Gabon qu'elle attribue au moins 10 % de son capital à un holding familial, *Delta Synergie*. Ainsi, la famille Bongo détenait des parts dans toutes les entreprises extractives, et celles-ci étaient donc libres d'enfreindre la loi comme elles le souhaitaient puisqu'au Gabon nul n'ose s'attaquer aux intérêts du clan Bongo.

Six ans après la mort d'Omar Bongo, le système perdure mais il s'est complexifié. *Delta Synergie* existe toujours. Présidé par Pascaline Bongo, fille d'Omar et sœur de l'actuel président Ali Bongo, il a la réputation d'être de plus en plus gourmand. Mais Ali a également créé son propre holding. Deux sous-clans Bongo se sont ainsi séparés, luttant notamment pour la mainmise sur les appareils de sécurité et de justice : ce sont ces appareils qu'il est crucial de maîtriser afin de préserver son enrichissement personnel, lequel dépend de la possibilité laissée aux entreprises étrangères d'exploiter et d'exporter sans limites les ressources naturelles du Gabon.

« La famille Bongo détient des parts dans toutes les entreprises extractives, celles-ci sont donc libres d'enfreindre la loi comme elles le souhaitent »

1. Pétrole marin extrait en eaux profondes.

Comment le Gabon peut-il sortir de ce système ?

2. www.eiti.org

3. L'inclusion à la norme ITIE des entreprises exploitant le bois est en cours de négociation.

4. Responsabilité sociale des entreprises.

5. La loi Dodd-Frank de juillet 2010, qui régule l'ensemble du secteur financier étasunien, demande également aux entreprises inscrites à la Securities and Exchange Commission (SEC) de publier les commissions qu'elles versent aux gouvernements de chaque pays dans lequel elles opèrent, pour exploiter leurs ressources pétrolières, gazières et minières.

6. Le 30 mars 2015, l'Assemblée Nationale française a adopté en première lecture une proposition de loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre, qui stipule notamment : « Toute société qui emploie (...) au moins dix mille salariés (...) sur le territoire français ou à l'étranger, établit et met en œuvre (...) un plan de vigilance. Ce plan comporte les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier et à prévenir la réalisation de risques d'atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, de dommages corporels ou environnementaux graves ou de risques sanitaires résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle ». Pour les contrevenants, une amende peut atteindre 10 millions d'euros. Consulter le dossier législatif :

www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/devoir_vigilance_entreprises_donneuses_ordre.asp

7. Le Parlement français a adopté la loi n° 2014-1662 du 30 décembre 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière, qui introduit l'obligation pour les entreprises pétrolières, gazières, minières et forestières de publier tous les paiements faits à des gouvernements, projet par projet dans chaque pays où elles mènent des activités d'exploitation ou d'exploration. Cette loi transpose en droit français les directives européennes : directive n° 2013/50/UE du 22 octobre 2013, dite « transparence » et la directive 2013/34/UE du 26 juin 2013, dite « comptable ». Consulter le dossier législatif : www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?sessionId=8A-DA98AC463FEC44F5EDFE54D0B-149FA.tpdjo04v_3?idDocument=JORFDOLE000029254232&type=general&legislature=14

Le Gabon doit sortir de ce système et il peut le faire si la loi est appliquée. La Loi portant orientation du développement durable et plus largement relative à l'environnement, votée en août 2014, est une bonne loi qui a fait l'objet d'un processus de concertation assez large. Mais il est difficile de l'appliquer car la collusion publique avec les affaires privées ne se limite pas au sommet de l'Etat, elle est généralisée : trop de responsables administratifs sont impliqués personnellement dans des exploitations illégales. Pour que la loi puisse être appliquée, il faudrait un appareil de justice opérationnel. Cela suppose que le juge soit indépendant, or aujourd'hui il dépend du gouvernement qui le nomme. Finalement, nous avons besoin d'une profonde révision institutionnelle, où des institutions indépendantes les unes des autres rendront impossible l'implication personnelle des responsables politiques ou administratifs gabonais dans des investissements étrangers.

Membres de la coalition de la société civile « Ca suffit comme ça ! », qui rassemble depuis 2012 treize syndicats et ONG du Gabon pour exiger plus de transparence dans la gestion publique, nous travaillons à notre façon à l'avènement de cet Etat de droit. L'un des outils qui devraient jouer un rôle dans la transparence dans la gestion des ressources naturelles est par exemple l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE)² à laquelle le Gabon a adhéré en 2002. Les Etats qui adhèrent à la norme ITIE s'engagent en effet à assurer une divulgation pleine et entière des impôts et autres versements effectués par les entreprises pétrolières, gazières et minières³ aux gouvernements. Mais le Gabon, qui n'a pas tenu cet engagement en qualité, a été exclu de l'ITIE en 2013.

« Les législations européennes ou étasuniennes sur le devoir de vigilance des sociétés mères et sur la transparence des industries extractives représentent une sécurité juridique pour les personnes et les écosystèmes du Gabon »

En attendant qu'un Etat de droit se mette en place au Gabon, nous sommes également attentifs aux engagements que prennent nombre de compagnies extractives étrangères en matière de RSE⁴, lesquels permettent parfois de suppléer ponctuellement aux carences de l'Etat en matière éducative et environnementale. Nous sommes surtout très favorables aux lois étasuniennes⁵, directives européennes ou propositions de loi françaises⁶ qui imposent un devoir de vigilance des sociétés mères sur le comportement des filiales installées à l'étranger ou qui renforcent la transparence des industries extractives⁷. Ces législations, si elles sont effectives, si leur caractère contraignant est appliqué, représenteront une sécurité juridique pour les habitants et l'écosystème du Gabon à l'heure où l'Etat gabonais échoue à leur apporter cette sécurité. Elles auront aussi un effet vertueux sur les comportements économiques au Gabon. Brainforest souhaite d'ailleurs jouer un rôle actif dans leur mise en œuvre, dans la mesure où notre action vise précisément à informer et accompagner les parties prenantes pour une gestion durable et équitable des ressources du Gabon. Mieux encore : nous voulons aboutir à une société gabonaise dans laquelle l'environnement sera protégé avec la participation active des populations, qui bénéficieront des retombées économiques de la gestion durable des ressources naturelles.

Propos recueillis par Benjamin Bibas et Régis Essono



6. LE POLITIQUE A LES MOYENS D'AGIR

La COP21 se tient en décembre 2015 à Paris. Qu'en attendez-vous ?

Rien. Je ne crois pas en ces grands rassemblements. Les principaux décideurs, responsables des pays les plus riches et les plus pollueurs, se sont déjà réunis pour prendre des décisions qu'ils vont annoncer... mais qu'ils ne vont pas appliquer. Parce qu'ils n'en ont pas les moyens : ils sont sous la domination du monde de la finance qui contrôle la planète. Pour réellement changer la donne sur le climat, il faut une inversion des valeurs : il faut non que la finance soit au centre, mais que la planète soit au centre. Ma conviction, après quatre décennies d'écologie et associative et politique, est que cela n'arrivera qu'après une grande catastrophe.

« Pour réellement changer la donne sur le climat, il faut une inversion des valeurs : il faut non que la finance soit au centre, mais que la planète soit au centre »

Comment êtes-vous entré en écologie ?

Comme tous les Sénégalais d'origine libanaise, j'étais familialement voué au commerce mais mon amour de la nature m'a rattrapé. A 15 ans, j'ai pris mon vélo un jour de vacances et je suis parti en brousse. En pleine nature j'étais absorbé, je n'avais plus la sensation du temps : quand je suis rentré au bout de deux mois, ma famille était en train de préparer mes obsèques ! Jeune adulte, j'ai erré pendant deux ans : j'étais profondément attiré par la mer. J'ai fait toutes sortes de travaux liés à l'océan jusqu'à ma rencontre dans les années 1980 avec Jean-Michel Comprost, océanologue français et fondateur à Dakar de l'Océanium, association de connaissance et de protection de l'environnement marin. Avec lui et quelques amis, j'ai commencé à filmer, à documenter l'océan. Nous avons réussi à sensibiliser aux dangers de la pêche à l'explosif, par exemple, en filmant les hécatombes que cette méthode infligeait à la mer et en les montrant aux pêcheurs.

Dans les années 1990, nous avons fait du documentaire pendant dix ans pour prendre connaissance de l'océan. Et quand on le connaît, on l'aime beaucoup. Un promeneur qui porte son regard sur l'océan peut éprouver un sentiment de puissance, de grandeur, d'éternité. Il peut croire l'océan indestructible. Mais l'océan est un être qui vit, qui peut être blessé, qui peut mourir. Très exactement comme la forêt tropicale du Sahara s'est muée en steppe avant de devenir le vaste désert qu'elle est aujourd'hui. Et les gens, quand ils voient les images de la dégradation de la mer, ils la vivent, ils la ressentent, et donc ils peuvent avoir envie d'agir.

« Dans les années 1990, nous avons fait du documentaire pendant dix ans pour prendre connaissance de l'océan »

Quelles actions de l'Océanium vous semblent les plus significatives ?

Je citerai trois grands projets. En 1992, nos activités documentaires nous ont montré que 100 % des femelles du cymbium, coquillage prisé au Sénégal et en Asie pour ses qualités alimentaires, portaient des naissains en février, mois crucial de la reproduction. Nous avons filmé les femelles éventrées, les milliers de naissains relâchés sur le sable. Nous avons récu-



HAÏDAR EL ALI

Ancien ministre de l'Environnement et de la Pêche du Sénégal

Haïdar El Ali, 62 ans, a traversé trente ans d'action écologiste au Sénégal. D'abord au sein de l'Océanium de Dakar, association de connaissance et de protection de l'environnement marin. Puis comme animateur de la Fédération démocratique des écologistes sénégalais, formation politique qui l'a porté à des responsabilités ministérielles.



péré ces naissains et les avons placés dans des piscines d'incubation avant de les rejeter en mer au bout de quelques mois, afin qu'ils puissent y vivre. Nous avons sensibilisé les pêcheurs et mobilisé les pouvoirs publics. Finalement, nous avons obtenu l'interdiction de la pêche du cymbium en février. D'une façon générale nous avons ainsi passé beaucoup de temps, au début des années 1990, à dire ce qu'il ne fallait pas faire.

Puis nous nous sommes demandé ce qu'il fallait faire. En 1995, nous avons eu l'idée de créer au Sénégal une aire marine protégée (AMP). Nous avons sillonné pendant trois ans les deltas de Casamance et du Saloum pour trouver un endroit qui présente à la fois un écosystème protégé où les poissons jeunes et la biomasse se trouvent en abondance, une beauté paysagère certaine et une capacité d'engagement citoyen des habitants. Ibrahima Diamé, nous a accompagnés dans plusieurs villages sur la rive sud du Saloum près de l'océan. Nous avons délimité ensemble une aire de sept mille hectares à protéger. La Communauté rurale de Toubacouta a fait un délibéré pour créer l'AMP de Bamboung avec nous. Nous avons obtenu une aide du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) pour créer l'aire, puis nous avons commandé à l'Institut de recherche sur le développement (IRD) un état de référence sur les espèces présentes, leurs tailles, la biomasse, etc. La même étude a été réalisée chaque année pendant six ans. Au bout de trois ans, peu de choses avaient changé dans l'AMP. Les années quatre et cinq, une légère augmentation quantitative se faisait sentir. La sixième année, on assistait à une véritable explosion de vie : une trentaine de nouvelles espèces avaient fait leur apparition dans le delta, la taille des poissons avait augmenté au point qu'ils pouvaient sortir du delta et recommencer leur cycle de vie dans l'océan... Surtout, le campement écotouristique avait fait la preuve de sa durabilité économique : ses revenus finançaient la protection de l'aire, jusqu'aux salaires des villageois qui exerçaient la fonction d'écogardes pour empêcher les comportements frauduleux. En 2003, un décret présidentiel a classé officiellement cet espace comme aire marine protégée.

Trois ans plus tard, avec six cents jeunes du village de Tobor, nous avons entrepris le reboisement de la mangrove de Casamance. En une trentaine d'années, celle-ci s'était dégradée au point de perdre 40 % de sa surface, du fait de trois facteurs principaux : les sécheresses importantes des années 1970, la construction de pistes de production coupant le flux et le reflux de l'eau dans les années 1980, les coupes de bois massives pour la construction des maisons ou les usages culinaires. Or dans la mangrove, il y a un enchevêtrement total entre la forêt, les champs et l'eau. Quand les arbres disparaissent, les champs de riz sont noyés dans l'eau salée et meurent... Les villageois paysans ont donc vu notre projet d'un bon œil. Sa réalisation était pourtant compliquée : il fallait aller chercher en pirogue des semences de mangrove dans des endroits sains pour ensuite les replanter dans des endroits dégradés. Au bout de deux ans, ce sont quinze villages qui nous ont accompagnés sur ce projet, et nous avons replanté avec eux 700 000 arbres. Ce reboisement a fait florès : en 2008, la fondation Yves Rocher nous a aidés à planter 6 millions d'arbres dans 156 villages ; en 2009, Danone et Voyageurs du Monde ont financé la plantation par nos soins de 36 millions d'arbres pour compenser leurs émissions de CO₂. En 2010, nous avons planté 52 millions d'arbres, grâce à la mobilisation de 110 000 personnes dans 428 villages.

*« Pour qu'une action marche, sa gestion doit être participative.
Les solutions doivent venir par le bas et être reproductibles »*

L'immense succès et la durabilité de ces trois projets m'amènent à une conclusion fondamentale : pour qu'une action marche, sa gestion doit être



participative. Les solutions doivent venir par le bas et être reproductibles, sinon elles n'ont pas de sens. Quand les habitants de la région n'ont pas compris la nécessité pour eux de limiter la pêche ou de planter des arbres, vous n'obtenez aucun résultat. J'ai pu constater, à de très nombreuses reprises, la rapidité avec laquelle des AMP décidées par une institution nationale ou internationale s'effondraient dès lors que le bailleur initial arrêta son investissement. A Bamboung, à Tobor, ce n'est pas le cas : nos projets sont autonomes, nos projets sont vivants.

Si vous croyez tant en la validation « par le bas », pourquoi vous êtes-vous engagé en politique ?

Parce qu'à un certain moment, il faut que des autorités puissent garantir la durabilité des vos actions. Prenons l'exemple du bois : nous suivons avec attention la situation aux abords de Fafacourou, tout près de la frontière gambienne aux sources du fleuve Casamance. Là, des hommes de sociétés chinoises situées en Gambie promettent aux jeunes Sénégalais de leur offrir une moto s'ils leur apportent trente troncs de teck. Chaque nuit, des jeunes traversent la frontière avec une charrette pour leur porter deux ou trois troncs, et à force ils gagnent leurs motos. 3800 containers de teck ont ainsi déjà été exportés de Gambie vers la Chine en toute illégalité, puisque les multinationales qui assurent ce transport comme les autorités gambiennes savent très bien que les forêts de teck sont situées au Sénégal. Si à un moment vous n'avez pas des élus locaux écologistes à Fafacourou qui alertent sur cette pratique, qui ont noué des relations avec le préfet, les députés dont on peut espérer qu'ils soient aussi de sensibilité écologiste, que va-t-il se passer ? Vous pourrez continuer à planter des arbres à Fafacourou : ils auront disparu dès le lendemain, à un rythme qui désormais nous dépasse. Alors des élus écologistes font ce travail. Face à des trafiquants de bois mafieux, ils risquent même leur vie pour ça.

C'est pourquoi, dès le début des années 2000, nous avons commencé à infiltrer le monde politique. En 2003, nous avons fondé la Fédération démocratique des écologistes du Sénégal (Fedes). Nous nous sommes présentés aux élections locales, nous avons obtenu une centaine d'élus sur tout le territoire. J'ai même pu être ministre de l'Environnement puis de la Pêche entre 2012 et 2014. Nous visons à présent les législatives en 2017. Nous nous battons donc sur les deux fronts : l'écologie et la politique. Tout en gardant une idée claire en tête : l'écologie doit venir avant la politique. Si tu ne l'as pas compris tu perds ton temps, parce que les partis politiques qui t'ont précédé font de la politique mieux que toi. Et ça c'est le grand problème des partis écologistes au Sénégal comme dans le reste du monde : ils font trop de politique et pas assez d'écologie, il faut qu'ils inversent cette tendance.

*« Dès le début des années 2000,
nous avons commencé à infiltrer le monde politique.
Tout en gardant une idée claire en tête :
l'écologie doit venir avant la politique »*

Votre expérience de ministre a été assez courte, à peine deux ans. Etes-vous bien sûr d'avoir fait assez de politique ?

Mais je me fous de ne plus être ministre. Etre ministre donne bien sûr des leviers d'action que l'on n'a pas autrement. Mais depuis que je ne suis plus ministre, mon action écologique a repris d'une autre façon. A vrai dire, le monde crève de ces politiques qui veulent rester ministres, qui veulent

se faire réélire... Ces gens-là, très nombreux, se mettent immédiatement à la portée des innombrables corrupteurs qui veulent s'accaparer les ressources naturelles africaines. Sur la base de mon expérience ministérielle, je pourrais d'ailleurs écrire un roman rempli d'anecdotes rocambolesques sur le pillage des ressources sénégalaises (grumes, or, poisson...) liées à la corruption de personnalités politiques ou de fonctionnaires. Le problème est que la situation est grave : notre pays vit toujours d'une économie de prélèvement, il ne transforme pas ses ressources. Or celles-ci se font de plus en plus rares, dans de nombreux domaines le pillage s'accélère et on est proche de l'épuisement. Nous sommes à vrai dire en situation de survie. Et les Africains et leurs dirigeants n'ont toujours pas compris la nécessité d'une gestion rigoureuse de leurs ressources...

En tant que ministre, j'ai pu effectivement limiter ce pillage. Mais les lobbies de la finance, de l'administration, de la communication et des marabouts sont puissants au Sénégal, ils ont eu raison de moi. D'autant que je n'ai pas toujours su mettre beaucoup d'eau dans mon vin : j'attendais cette responsabilité politique depuis longtemps, je me sentais dans une urgence d'agir. Et au plus haut niveau de l'Etat, il n'y a pas toujours la force ni la technicité pour combattre les lobbies efficacement. A la lumière de cette expérience, je pense toutefois que le politique a les moyens d'agir, s'il a une vision, s'il a le courage de mener sa vision à terme, s'il a des valeurs, s'il est engagé. Comment penser autrement d'ailleurs ? Le peuple des arbres a tant besoin de nous...

Propos recueillis par Benjamin Bibas



COORDINATION DE LA NOTE

BENJAMIN BIBAS

Journaliste et documentariste pour différents médias (France Culture, France Inter, RTBF...), Benjamin Bibas a produit depuis le milieu des années 2000 une dizaine de documentaires radiophoniques sur l'exploitation effrénée des ressources naturelles en Afrique, les formes de résistance qu'elle suscite, les violations graves des droits humains qui lui sont liées. Plus particulièrement attentif à la République démocratique du Congo, il est l'auteur d'un portrait de ville radiophonique sur Kinshasa (*Mon village, c'est Kinshasa*, RTBF et Radio Okapi, sélection Prix Italia 2015) et d'un film sur le chorégraphe congolais Faustin Linyekula (*Mal nommer les choses... Faustin Linyekula*) acquis par plusieurs universités en France et aux Etats-Unis. Animateur du collectif *la fabrique documentaire*, responsable du groupe Afrique - commission Transnationale d'Europe Ecologie les Verts de 2010 à 2015, il poursuit actuellement sous diverses formes sa réflexion sur le rôle de l'Afrique, à son avis central, dans l'économie mondialisée.

COLLECTIF WANGARI MAATHAI

Le collectif Wangari Maathai, nommé en hommage à la plus célèbre des écologistes africaines, regroupe une dizaine de militants actifs de l'écologie associative et politique, basés en Europe et en Afrique.

RECOMMANDATIONS

Sur la base des réflexions développées dans cette note, le collectif *Wangari Maathai* formule 10 recommandations. Celles-ci s'adressent aux négociateurs de la COP21 ainsi qu'aux administrateurs du Fonds vert pour le climat en vue de réparer la situation d'injustice climatique actuellement subie par la plupart des pays africains.

1. Afin de rendre l'accord de Paris contraignant, prévoir un mécanisme de surveillance et d'indexation des contributions au Fonds vert pour le climat qui prenne en compte les engagements des Etats et qui soit pénalisant en cas de non-respect de leurs obligations.
2. Utiliser des financements innovants (taxes mondiales sur les transactions financières, sur les billets d'avion, sur le fret maritime...) pour abonder le Fonds vert pour le climat et parvenir à collecter plus de 100 milliards de dollars par an à partir de 2020.
3. Instaurer une obligation de participation des communautés locales aux projets d'adaptation et d'atténuation financés par le Fonds vert. Conditionner également les projets au respect des droits et de la condition des femmes, ainsi que des minorités.
4. Afin de ne pas se heurter aux limites actuelles de l'utilisation des fonds de l'aide publique au développement (mauvaise organisation, détournements de fonds, affectation à des secteurs non prioritaires), mener une réflexion opérationnelle sur les modalités de versement et d'utilisation du Fonds vert pour le climat dès 2016, en y associant les acteurs internationaux de la coopération au développement.
5. Consacrer 50 % des sommes allouées au Fonds vert pour le climat à des mesures d'adaptation dans les pays les plus vulnérables au changement climatique (renforcement de la résilience des écosystèmes, des systèmes sanitaires, des infrastructures...).
6. Dans les pays où l'autosuffisance alimentaire n'est pas assurée :
 - utiliser le Fonds vert pour le climat pour financer des projets d'agriculture vivrière ;
 - taxer les investissements internationaux (IDE) dans des projets agricoles destinés à l'export, pour abonder le Fonds vert pour le climat.
7. Dans les pays producteurs de pétrole, de gaz et de charbon : garantir, en échange de la non-exploitation d'une partie des réserves fossiles, un financement substantiel permettant un développement économique diversifié et décarboné (dont énergies renouvelables).
8. Elargir l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) à l'ensemble des investissements étrangers dans un pays ; intégrer cette initiative dans les négociations climat et la rendre contraignante, les contrevenants voyant leur contribution au Fonds vert pour le climat drastiquement augmentée.
9. Intégrer dans les négociations climat l'obligation pour les Etats de légiférer sur la transparence financière et le devoir de vigilance des sociétés investissant à l'étranger ; les entreprises dont la société mère est basée dans des Etats qui n'ont pas légiféré voient leurs investissements à l'étranger taxés ; ces taxes abondent le Fonds vert pour le climat.
10. Etablir, dans le cadre des négociations climat, un protocole pour définir en cinq ans un inventaire des biens publics nationaux - essentiellement alimentaires ou énergétiques - qui ne sauraient être exportés tant que les besoins nationaux des pays producteurs ne sont pas comblés, et des biens publics mondiaux dont le commerce international doit être régulé.

LA FONDATION DE L'ÉCOLOGIE POLITIQUE - FEP

31/33 rue de la Colonie 75013 Paris

Tél. +33 (0)1 45 80 26 07 - contact@fondationecolo.org

La FEP est reconnue d'utilité publique. Elle a pour but de favoriser le rassemblement des idées autour du projet de transformation écologique de la société, de contribuer à l'élaboration du corpus théorique et pratique correspondant à ce nouveau modèle de société et aux valeurs de l'écologie politique.

Les travaux publiés par la Fondation de l'Écologie Politique présentent les opinions de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la Fondation en tant qu'institution.

www.fondationecolo.org

ISBN 979-1-09-508206-4



9 791095 082064

1€



Cette note est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons 3.0, « Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modifications ».

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr>